Mairie d'IFS
Esplanade François Mitterrand
B.P. 44 – 14123 IFS
Tél : 02-31-35-27-27
Fax : 02-31-78-30-09

Département
CALVADOS
Canton
CAEN XVI

DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six
Le 5 juin
Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, salle du conseil municipal sous la présidence de Michel PATARD-LEGENDRE, Maire,

Date de convocation	**13 mai 2026**	
Date d'affichage	**13 mai 2026**	
Nombre de conseillers	**en exercice**	**33**
	Présents	**27**
	Votants	**33**

Etaient présents : Thierry RENOUF, Martine LHERMENIER, Mohamed MAÂCHE, Aminthe RENOUF, Philippe GIRONDEL, Véronique BERGERON, Jean-Pierre BOUILLON, Sabahat AYDAR, Françoise DUPARC, Sylvain JOBEY, Céline GADONNA, Bernard MUSUALU, Justine PREVEL, Gérald RASOANAIVO, Christophe HEBERT, Claude L'HIRONDEL, Sébastien LAGALLE Ayhan AYDAR, Caroline POITEVIN, Virginie DALY, Didrik JANIN-HAMEL, Ludovic FORTIN, Jean-Claude ESTIENNE, Noëlle LE MAULF, Cédric EVANO et Clémence HEROUT **formant la majorité des membres en exercice.**
Procurations : Martial LEFEVRE, Yann DRUET, Stéphanie FREMONT, Leslie AUBERT, Louise LEFEVRE, Noëlle LE MAULF et Sonia CANTELOUP **a respectivement donné pouvoir à :** Thierry RENOUF, Mohamed MAÂCHE, Justine PREVEL, Michel PATARD-LEGENDRE, Justine PREVEL, Ludovic FORTIN et Jean-Claude ESTIENNE.
Absents excusés : Martial LEFEVRE, Yann DRUET, Stéphanie FREMONT, Leslie AUBERT, Louise LEFEVRE, Noëlle LE MAULF et Sonia CANTELOUP.
Secrétaire de séance : Thierry RENOUF.

N° 2020-041 ELECTION DES DÉLÉGUÉS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DE LEURS SUPPLÉANTS EN VUE DE L'ÉLECTION DES SÉNATEURS

Les élections sénatoriales auront lieu le 27 septembre 2026. Lors de ces élections, les délégués de chaque commune désignés par les conseils municipaux voteront afin d'élire les prochains sénateurs du Calvados.

Dans les communes de 9 000 habitants, tous les Conseillers Municipaux sont délégués de droit. Il n'y a pas lieu d'élire de délégués supplémentaires, cette règle ne s'appliquent que pour les communes de plus de 30 799 habitants.
Les membres du conseil municipal qui sont également députés, sénateurs, conseillers régionaux, conseillers départementaux peuvent participer à l'élection des suppléants mais ne sont pas délégués de droit. De ce fait, il appartient à l'élu de nommer un remplaçant. Madame Renouf en tant que conseillère régionale désigne Monsieur Daniel LAHAYE comme remplaçant pour les élections sénatoriales.

Le nombre de suppléants à élire est de 9 conformément aux dispositions de l'arrêté préfectoral n°DCL-BRAE-26-032 fixant le mode de scrutin et le nombre de délégués, délégués supplémentaires et suppléants en vue de l'élection des sénateurs.

En application de l'article R.133 du Code Électoral, le bureau électoral est présidé par le Maire et comprend les deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux conseillers municipaux les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin.

Les délégués suppléants sont élus par les Conseillers Municipaux sur une même liste, paritaire et composée alternativement d'un candidat de chaque sexe, sans débat, à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel. Les listes peuvent être complètes ou incomplètes.

Dans le cadre de ces élections, il est demandé de désigner un secrétaire de séance.

VU le Code Électoral ;
VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
VU le décret n°2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;
VU la circulaire NOR/INTP/2611651C du 6 mai 2026 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et à l'établissement du tableau des électeurs sénatoriaux ;

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

DESIGNE Madame Thierry RENOUF en qualité de secrétaire.

CONSTATE que deux listes de candidats ont été déposées.

DECIDE de procéder au vote à bulletin secret :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :
- nombre de bulletins : 33
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 33

Ont obtenu :
- La liste « Ifs pour tous » : 26 voix, soit 7 suppléants
- La liste « Ifs Citoyenne » : 7 voix, soit 2 suppléants

Monsieur le Maire **PROCLAME** élus suppléants les candidats élus dans l'ordre de présentation sur chaque liste et dans la limite de mandats de suppléants obtenus :

- Pour la liste « Ifs pour tous » :
  - HANTRAYE Eléa
  - COUSIN Jean-Philippe
  - BAZILLE Jacqueline
  - HAMEL Romain
  - PICARD Eugénie
  - PECH Nicolas
  - ISABEL-LEFÈVRE Christine

- Pour la liste « Ifs Citoyenne » :
  - GAUCHARD Noé
  - FRANCOIS Léonie

Ifs, le 5 juin 2026

Secrétaire de Séance,

Thierry RENOUF

Le Maire,

Michel PATARD-LEGENDRE

Rendue exécutoire le :

Affichée le :